

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION ¹
SELON LES ARTICLES 8, 9, 10 ET 12 DE LA LOI N°94-117 DU 14 NOVEMBRE 1994
PORTANT REORGANISATION DU MARCHE FINANCIER ET LES ARTICLES 55, 56, 57, 58, 59 et 60
DE L'ARRETE DU MINISTRE DES FINANCES DU 17 NOVEMBRE 2000 PORTANT VISA
DU REGLEMENT DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER RELATIF A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

I. IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE AYANT FRANCHI LE SEUIL :

1. Nom & Prénoms ou dénomination sociale ou raison sociale :
-
2. Forme juridique :
3. Adresse ou siège sociale :
4. Nationalité :
5. Téléphone :

II. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DONT LES DE TITRES ONT ETE ACQUIS OU CEDES EN FRANCHISSEMENT DE SEUIL :

1. Dénomination sociale :
2. Siège social :
3. Capital social :D.

Réparti en : Actions ordinaires
..... Actions à dividendes prioritaires
sans droits de vote (éventuellement)
..... Certificats d'investissement (éventuellement)
..... Obligations convertibles en actions (éventuellement)

4. Nombre de droits de vote existant pris en compte pour la présente déclaration ² :

III. LE FRANCHISSEMENT DE SEUIL :

1. Nombre d'actions ou de droits de vote détenus par l'actionnaire avant le franchissement du seuil :

a- directementactions ou droits de vote, soit.....% du capital
b- indirectement actions ou droits de vote, soit% du capital
c- de concert actions ou droits de vote, soit % du capital

TOTAL.....actions ou droits de vote, soit.....% du capital

¹ Cette déclaration doit avoir lieu dans un délai de 5 jours ouvrables à compter du franchissement d'un des seuils de participation du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital et ce, aussi bien à la hausse qu'à la baisse et devra être envoyée à la société émettrice, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

² Dans le cas où le nombre de droits de vote ne correspond pas à celui des actions.

2. Nombre d'actions et de droits de vote acquis ou cédés en franchissement du seuil :

a- directementactions ou droits de vote, soit.....% du capital

b- indirectement actions ou droits de vote, soit% du capital

c- de concert actions ou droits de vote, soit % du capital

TOTAL.....actions ou droits de vote, soit.....% du capital

3.Date du franchissement du seuil :.....

4. Sens du franchissement du seuil :

Hausse

Baisse

5. Seuil franchi :

5 %

33,3 %

10 %

50 %

20 %

66,6 %

6. Opération à l'origine du franchissement de seuil :

- Nature de l'opération :

* Offre publique d'achat

* Offre publique d'échange

* Offre publique de vente

* Offre publique de retrait

* Achat ou vente d'un bloc de contrôle

* Acquisition ou cession en bourse

* Contrat de portage

* Héritage

* Souscription à une augmentation de capital

- Le franchissement de seuil résulte-t-il d'une opération qui a fait l'objet d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier ?

Oui

Non

* Si oui, indiquez les références du prospectus.....

IV. OBJECTIFS QUE LE DECLARANT VISE A ATTEINDRE DANS LES DOUZE MOIS A VENIR 3 :

1. Envisage-t-il de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote ?

Oui

Non

2. Envisage-t-il de poursuivre la cession des actions ou droits de vote lui appartenant ?

Oui

Non

3. Envisage-t-il d'arrêter lesdites acquisitions ou ventes ?

Oui

Non

4. Envisage-t-il d'acquérir le contrôle de la société et de demander sa nomination comme administrateur ?

Oui

Non

5. A-t-il d'autres intentions ?

Oui

Non

* Si oui, lesquelles ?

V. ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS POUR LE COMPTE DU DECLARANT PAR D'AUTRES PERSONNES ?

- Le déclarant possède-t-il des actions ou des droits de vote détenus pour son compte par d'autres personnes ?

Oui

Non

* Si oui, selon quelle forme ?

- Identification de ces personnes

Nom & prénom ou raison sociale ou dénomination sociale	Adresse, téléphone & fax	Participations directes				Participations indirectes			
		Nbre d'actions	%	Nbre droits de vote	%	Nbre d'actions	%	Nbre droits de vote	%

VI- ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR LES SOCIETES CONTROLEES PAR LE DECLARANT :

- Les sociétés que contrôle le déclarant possèdent-elles des actions ou des droits de vote de la société dont les titres ont été acquis ou cédés en franchise de seuil ?

Oui

Non

* Si oui, quelles sont ces sociétés ?

- Identification de ces sociétés

Raison sociale ou dénomination sociale	Adresse, téléphone & fax	Participations directes				Participations indirectes			
		Nbre d'actions	%	Nbre droits de vote	%	Nbre d'actions	%	Nbre droits de vote	%

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le déclarant doit répondre de la manière la plus précise et la plus complète possible.

VII. ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR UN TIERS AVEC QUI LE DECLARANT AGIT DE CONCERT :

-L'actionnaire ayant franchi le seuil agit-il seul ?

Oui

Non

- S'il n'agit pas seul, quelles sont les autres personnes avec qui il agit de concert ? 5

Nom & prénom ou raison sociale ou dénomination sociale	Adresse, téléphone & fax	Participations directes				Participations indirectes			
		Nbre d'actions	%	Nbre droits de vote	%	Nbre d'actions	%	Nbre droits de vote	%

(5) Joindre un organigramme récapitulatif des participations directes et indirectes des personnes agissant de concert, des personnes les contrôlent et celles des personnes contrôlées par elles.

Fait à, le

Je déclare les informations ci-dessus mentionnées sincères et exactes.

Signature du déclarant

(Pour les personnes morales et les sociétés et organismes étrangers, indiquer la qualité du représentant légal)